



Degradation d'un portail par un tiers...

Par **gbb159**, le **11/10/2010** à **21:01**

Bonjour,rnrnNous avons quitté une maison en location au 9 Août, rnet à la date d'aujourd'hui notre caution n'a pas été rendue.rnrnen effet, l'agence immobiliere nous demande de payer car le portail avait été abimé pendant notre location (il y a plus d'un an) .rn(un camion qui faisait des travaux chez un voisin avait reculé dedans, sans se signaler, evidement)rnNous avons signalé cet incident à l'agence, pour reparation, mais ils n'ont pas voulu faire les travaux, nous disant que c'était à nous de nous en occuper.rn(le portail ne fermait plus, apres petites reparations, il ferme)rnAuaujourd'hui, ils nous demande plus de 400euros pour le faire reparer par un professionnel... mais nous ne savons pas si ce portail a été encore plus dégradé Apres notre depart... Car on nous demande de payer cette reparation depuis environ 3 semaines... et non pas au moment de l'etat des lieux...rnrnA qui incombe ce portail ?rnil n'apparait nul part, ni dans le bail, ni dans l'etat des lieux...rn(sachant que l'agence est deja HORS delai pour nous rembourser la caution)rnMerci pour les informations...rnA bientot.rnDB

Par **aiemac**, le **11/10/2010** à **22:57**

rernvous aviez signalé par écrit au bailleur?rn:-D :-D :-D

Par **gbb159**, le **12/10/2010** à **09:05**

oui oui, nous avons envoyé un courrier, avec photos.rnrndonc, nous avons réparé nous meme, rnet la, on nous presente un devis, établi Sur photo, l'entreprise ne c pas déplacé à la

maison, rnet donc, c devis sur le portail pas réparé par nos soins...rnrnmais savez vous a qui incombe le portail ?rnrnMerci

Par **aie mac**, le **12/10/2010** à **12:30**

au bailleur, comme dit ailleurs ;-)